

Le développement et l'essence de la neutralité suisse

Conseiller national Prof. Dr. Christoph Mörgeli, membre du CPE

Depuis un demi-siècle bientôt, notre pays a développé la capacité étonnante de trouver à l'ombre des grandes puissances rivales un créneau pour vivre en paix son existence nationale. La neutralité de notre petit Etat n'a que très peu à voir avec de l'idéalisme, mais reflète plutôt un sens des réalités. Elle repose sur **la constatation pertinente que les „petits“ ont tout intérêt à se tenir à l'écart des conflits des „grands“**. La neutralité intégrale (globale et complète) qui est la maxime de notre Etat a largement fait ses preuves comme instrument qui a assuré avec succès notre sécurité, stabilité et paix. Notre neutralité a contribué dans une large mesure au fait que notre pays n'a depuis près de 200 ans plus vu pénétrer chez nous des troupes étrangères et qu'il a survécu à deux terribles guerres mondiales en restant quasiment indemne.

Winston S. Churchill, le Premier ministre anglais pendant la guerre, a constaté le 13 décembre 1944 : *„Parmi tous les Etats neutres, c'est la Suisse qui est le plus en droit de bénéficier d'un traitement privilégié. Elle a été le seul facteur international qui nous reliait encore à ceux qui nous étaient devenus terriblement étrangers. Quelle importance cela peut-il bien avoir de savoir si elle était en mesure de nous accorder les avantages commerciaux souhaités ? N'est-il pas compréhensible que pour se maintenir en vie, elle ait accordé trop de faveurs aux Allemands ? Elle a été un Etat démocratique qui a défendu sa liberté depuis ses montagnes et en dépit de son appartenance (ethnique), la Suisse a toujours pris dans son esprit notre parti dans la grande majorité des cas “*.

En dépit de ces constatations, la neutralité suisse n'a actuellement pas vraiment la cote auprès des milieux dits dirigeants comme les politiciens, militaires et médias. On déclare sans hésiter que la neutralité n'est plus adaptée aux besoins de notre époque. En revanche, s'ingérer dans de nombreux conflits internationaux et se pavaner sur la scène internationale en participant au plus grand nombre possible de conférences semble parfaitement correspondre aux besoins de notre époque.

Le sens des réalités semble avoir la vie dure face aux paroles dont se gargarisent volontiers ceux qui évoquent *la solidarité internationale, la promotion de la paix par l'armée, la guerre juste et la sécurité collective*. On ne supporte plus la neutralité pour ce qu'elle a été pour de nombreuses générations de Suisses : la malice légitime qui a permis à un petit Etat sans puissance de survivre à côté des grandes puissances.

La neutralité perpétuelle – la neutralité intégrale

La Suisse n'a pas inventé la neutralité, mais elle lui a donné à maints égards un sens très particulier. **Notre statut de neutralité se distingue fondamentalement de celui d'autres Etats.**

La neutralité suisse est **perpétuelle** ; c'est depuis le Congrès de Vienne de 1815, que l'on parle au niveau du droit international de „neutralité perpétuelle“. La neutralité suisse est **non-alignée**, aucune alliance avec d'autres Etats, ni alliance défensive ni alliance offensive, ne lui sont permises. La neutralité suisse est **armée**. Notre pays s'est engagé pour une défense militaire et doit pouvoir garantir en tout temps qu'aucune violence n'émane de son territoire. La neutralité suisse est **librement choisie** et non le résultat

d'un diktat de puissances étrangères. Dans le Traité de Paris de 1815, on a au contraire confirmé une fois de plus à la demande de notre pays une pratique déjà centenaire. Pour finir, la neutralité suisse est **intégrale**, soit complète (du moins l'a-t-elle été jusqu'à une date récente).

Autriche: „Absence d'alliances“

Dans le cadre d'une nouvelle doctrine de sécurité et de défense, le Conseil national autrichien a redéfini en « absence d'alliances » la neutralité qui avait été instituée (dictée) en 1955 par le droit international.

„À l'occasion de la fête nationale de cette année, le chancelier fédéral Schüssel a qualifié la neutralité comme un de ces „vieux modèles“ dont les Autrichiens doivent désormais se séparer. (...) L'abandon de la neutralité qui, avec le Traité d'Etat de 1955, est considérée par de nombreux Autrichiens comme un des piliers de base de leur nation, (...) s'est plus ou moins fait sans tambour ni trompette ; de nombreux médias ont simplement passé le processus sous silence, ce qui en dit long sur la valeur que la neutralité autrichienne avait encore.“ (NZZ, 14.12.2001)

Finlande: “Neutralité participative“

*„Contrairement à la Suisse, la **Finlande considère la neutralité comme dépassée**. Dans un exposé présenté à Zurich, l'historien finlandais Jyrki Vesikansa a insisté sur le fait que son pays s'occupe actuellement davantage de l'intégration européenne que de la politique de sécurité. Selon Vesikansa, les Finlandais souhaitent avant tout être des Européens actifs.“* (NZZ, 24.5.2006)

L'histoire du succès de la neutralité suisse

Les attaques actuelles sur la neutralité perpétuelle et armée sont d'autant plus étonnantes que, compte tenu des expériences historiques, personne ne peut sérieusement contester que notre maxime d'Etat est un **modèle de succès**. On s'apprête à saper la neutralité à laquelle la Suisse doit précisément **200 ans d'absence de guerre** dans le seul but de préparer la Suisse (après son adhésion à l'ONU) également à une adhésion à l'UE et à un rapprochement avec les alliances militaires (ou pour l'exprimer en termes à la vogue : de la rendre „coopérative“ et „compatible“).

La Confédération n'aurait guère survécu à ses débuts si les communes n'avaient pas décidé mutuellement de se „tenir tranquilles“ et de jouer le rôle d'intermédiaire en cas de guerre. Plus tard, notre pays aux confessions, ethnies et cultures multiples n'aurait jamais pu survivre aux guerres de religions et regroupements de nos pays voisins en grands Etats nationaux s'il n'avait pas eu une neutralité crédible.

Dans des documents écrits, datant du XVe siècle, on réussit sans autre à prouver que les membres de la Confédération helvétique s'étaient déjà à l'époque imposé le principe de la non-immixtion en cas de conflits entre des lieux. La défaite de Marignan provoqua en 1515 l'effondrement de la politique de puissance helvétique. Grâce à sa neutralité comme maxime d'Etat, la Suisse a été épargnée par la Guerre de religions qu'était la Guerre de Trente Ans et ensuite par les guerres de succession européennes. En 1638 déjà, toute traversée fut interdite aux armées étrangères, ce qui n'avait d'ailleurs jusque-là pas été considéré comme contraire à la neutralité. La Confédération affirmait sa politique de neutralité en mettant en place une protection aux frontières, appelée «defensionale» et effectuée en commun et contre rémunération ainsi qu'une sorte de système de murs avancés par des territoires et villes neutralisés. La première déclaration de neutralité officielle de la Diète date du 28 mars 1674. Après la Révolution française et dans le tourbillon des guer-

res napoléoniennes, la Suisse connut la pire des crises de neutralité de son histoire. La France ainsi que les alliés ennemis firent de notre pays un théâtre de guerre et une zone d'occupation. Il est intéressant à constater que la neutralité suisse est sortie renforcée de cette crise : **le 20 novembre 1815, la Suisse obtint pour la première fois la reconnaissance internationale de sa neutralité.** En 1907, le droit de neutralité actuellement en vigueur fut codifié de manière satisfaisante au niveau du droit international à l'occasion de la Conférence de La Haie. Au cours des deux guerres mondiales, la Suisse neutre a réussi à obtenir des pays en guerre qu'ils respectent ses frontières, mais cela certes au moyen d'efforts de défense correspondants qui représentaient une contrainte extrême pour l'Etat et ses citoyens.

Mais l'important est ceci : d'un commun effort, notre pays a réussi sur la base d'une neutralité crédible à préserver quelque 300'000 internés et réfugiés de l'horreur de la guerre, de l'occupation, de la famine et de la mort.

L'aventure de la Société des nations

Dans la période d'entre deux guerres, notre pays a participé passagèrement à des sanctions économiques de la Communauté internationale, en adhérant à la Société des Nations. Au XXe siècle, le principe du «courant normal' , c'est-à-dire du maintien du volume d'affaires au niveau de celui de l'année précédente, était toutefois appliqué à la collaboration économique avec les régions en crise. Pendant la guerre du Golfe en 1991, des survols militaires de puissances étrangères furent tolérés. Au début des années 1990, la Suisse a participé pour la première fois à des sanctions économiques internationales, à l'époque celles-ci étaient dirigées contre l'Irak. Curieusement, on a très peu remis en question la participation à des sanctions économiques, telles qu'elles sont pratiquées ces derniers temps. La violence, qui consiste à faire mourir un peuple de faim, est-elle plus humaine que le recours aux armes ? De quel droit attendrions-nous encore de nos semblables frappés par des guerres de famine et la perte d'emplois qu'ils considèrent la Suisse comme un pays neutre si elle a participé à ces actions ?

À l'heure actuelle, la Suisse est incontestablement toujours autorisée et tenue par le droit international de pratiquer la neutralité. Notre neutralité n'est pas un mythe, mais un droit constitutionnel en vigueur. L'article 173 de la Constitution fédérale attribue à l'assemblée fédérale en premier la tâche de prendre des „**mesures pour préserver** la sécurité extérieure, l'indépendance et **la neutralité de la Suisse** “. L'article 185 attribue au Conseil fédéral la même obligation.

La voix erronée de la neutralité "active"

La neutralité a depuis toujours été mal-aimée par les gouvernements car cette maxime d'Etat restreint la marge de manœuvre des gouvernants et les contraint de limiter leurs activités au propre pays.

La neutralité oblige „de se tenir tranquille“ lorsque d'autres gouvernements et politiciens se mettent en scène devant les microphones et souhaitent régler le monde à leur façon. La neutralité contraint par ailleurs les dirigeants de l'armée de se concentrer sur la protection du propre pays. Cela limite la responsabilité d'une manière qui ne flatte pas leur ego, raison pour laquelle ils souhaitent s'en débarrasser.

Le terme moderniste et idiot de „**la neutralité active**“ doit être aboli. Il traduit une pensée non disciplinée car ce nouveau mot est une contradiction en soi. La neutralité est toujours une attitude passive, empreinte de retenue. En dépit de cette constatation, la „diplomatie suisse de l'exemple“, qui a largement fait ses preuves, est de plus en plus supplantée par

la „diplomatie de l'indexe levé“. Les résultats de cette „activation“ n'inspirent pas confiance ; cela cache une politique de phrases, d'alignement, une politique d'hypocrisie, de mentalité de bouc émissaire et de distinction prétentieuse entre le „bien“ et le „mal“. En adoptant cette attitude, nous heurtons la sensibilité d'autres pays, mécontentons des partenaires commerciaux et nous créons des ennemis.

La substance de notre neutralité est sapée depuis l'adhésion à l'ONU

Conseiller national Hans Fehr, directeur de l'ASIN

Depuis l'adhésion de notre pays à l'ONU après la votation du 3 mars 2002, le principe „Participer vaut mieux que gagner“ sert définitivement de fil conducteur à notre politique extérieure suisse et la neutralité suisse est de plus en plus sapée par l'activisme international accru, pratiqué par notre pays.

Les infractions à la neutralité du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE)

Depuis que la Suisse est membre de l'ONU politique, les Conseillers fédéraux et diplomates s'efforcent tout particulièrement à se faire remarquer par de l'activisme en politique extérieure, par des promesses et par de beaux discours et cherchent à se mettre en scène de manière avantageuse sur le plan international.

2001/2002, Neutralité „renforcée“: le Conseiller fédéral Deiss avait prétendu qu'une adhésion de notre pays à l'ONU «ne touchait pas» la neutralité suisse mais la „renforçait au contraire“. L'article 49 de la Charte de l'ONU prouve à lui seul le contraire : „ Les membres des Nations unies s'associent pour se prêter mutuellement assistance dans l'exécution des mesures arrêtées par le Conseil de sécurité.“ Cela signifie : Le Conseil de sécurité décide et l'assemblée générale (Suisse y comprise) n'a qu'à s'exécuter.

2003/2006, Conseil des droits de l'homme de l'ONU: la Conseillère fédérale Calmy-Rey a fait tout ce qui est en son pouvoir pour favoriser la mise en place d'un Conseil des droits de l'homme de l'ONU. Cela lui a valu au 20 septembre 2005 de pouvoir prendre la parole devant l'assemblée plénière de l'ONU, ce qu'elle avait tant appelé de ses vœux. Mais l'efficacité et la légitimation de Conseil créé et domicilié à Genève sont plus que douteuses. „Les attentes élevées qui ont été placées dans ce Conseil n'ont jusqu'ici pas été remplies “ (Tagesanzeiger, 12.6.2007)

Jusqu'à présent, le Conseil s'est contenté de condamner de manière unilatérale Israël pour ses actions au Liban et sur les territoires palestiniens, sans même mentionner les fusées tirées contre la population civile israélienne. Toutes les résolutions adoptées jusqu'ici à propos de violations des droits de l'homme sont dues à des initiatives de l'OIC (organisation de la Conférence islamique). Les diplomates suisses en sont gênés et admettent que 10 Etats membres ne devraient en réalité pas siéger dans ce Conseil en raison de la situation déplorable qui règne dans leur pays en matière de droits de l'homme (NZZ am Sonntag, 19.11.2006).

Mars 2007: Suisse raciste ?

En Suisse, il existe le „risque que les partis démocratiques adoptent des idées racistes “. C'est ce que constate dans le rapport qu'il a présenté à Genève le 27.3.2007 le Sénégalais **Doudou Diène**, rapporteur spécial de l'ONU pour le racisme et la xénophobie. Diène cite en guise de preuve le renforcement de la Loi sur l'asile. Le Conseil fédéral a dit dans sa réponse qu'il allait prendre ce rapport au sérieux. (www.20minuten.ch, 28.3.2007)

Juillet 2007: L'ONU critique l'évacuation d'un immeuble occupé par des squatteurs

Le rapporteur spécial de l'ONU pour le logement, l'Indien Miloon Kothari, critique la Suisse pour l'évacuation de l'immeuble genevois Rhino occupé par des squatteurs. Comme l'évacuation avait

lieu dans les règles par la police et que l'on avait de surcroît évacué des femmes enceintes et des enfants, il suppose une violation des droits de l'homme. Les évacuations doivent s'annoncer par écrit et ne doivent intervenir ni de nuit, ni par mauvais temps, ni pendant des jours fériés. (sda, 07/07)

Août 2007: Une „brebis galeuse“ suscite une intervention de l'ONU

La campagne électorale de l'UDC montrant des moutons blancs qui poussent un mouton noir (brebis galeuse) dehors de la Suisse a provoqué une intervention de l'ONU. Le rapporteur spécial de l'ONU pour le racisme **Doudou Diène** a prié le Conseil fédéral de prendre position à ce sujet. C'est ce qu'a annoncé le Conseiller fédéral Pascal Couchepin à l'occasion de la rencontre annuelle avec les médias sur l'île Saint Pierre du Lac de Bière. Il a dit que le gouvernement de notre pays préparait maintenant sa réponse (TA-online, 30.8.2007). Selon un communiqué sda du 14.9.2007, le rapporteur spécial de l'ONU a même demandé le retrait de l'affiche qui provoque selon lui du „racisme et la haine d'autres religions“.

Commentaire : Malheureusement, la majorité du Conseil fédéral, qui est „dévotement soumise à l'ONU et à l'UE“, s'est abaissée à envoyer aux fonctionnaires ONU correspondants une réponse officielle allant dans ce sens : en Suisse, la liberté d'opinions a (certes) cours, mais le Conseil fédéral a la „ferme volonté de ne tolérer en Suisse aucune forme de racisme“ (NZZ am Sonntag, 16.9.2007).

Siège suisse au Conseil de sécurité de l'ONU ?

- **21.8.2006, Siège suisse au Conseil de sécurité de l'ONU** : la Conseillère fédérale Calmy-Rey souhaite obtenir un siège au Conseil de sécurité de l'ONU. Notre ministre des affaires étrangères, qui n'a pas froid aux yeux, a formulé cette revendication le 21.8.2006 devant l'assemblée des ambassadeurs suisses du monde entier. «Une candidature porterait ses fruits, tout cela n'est qu'une question de confiance en soi» a-t-elle déclaré. (Blick, 22.8.2006).
- **11.9.2007, „L'objectif est d'avoir un siège au Conseil de sécurité“** (Mittelland-Zeitung, 11.9.2007) : au 5^e anniversaire de l'adhésion de la Suisse à l'ONU, la ministre des affaires étrangères Calmy-Rey a une fois de plus demandé avec insistance devant la presse un siège de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. La Suisse doit désormais jouer dans l'ONU „un rôle encore plus actif“. Comme la Suisse ne fait partie ni de l'UE ni de l'OTAN, elle est libre de contracter des alliances de cas en cas et de manière autonome (Neue Luzerner Zeitung, 11.9.2007).
- **15.10.2007, nouvelle revendication d'un siège au Conseil de sécurité** : dans le cadre d'un exposé présenté à l'Université de Zurich sur le thème „Le droit de neutralité à 100 ans : aperçu rétrospectif et perspectives dans l'optique suisse“, Madame Calmy-Rey a réitéré sa revendication d'un siège de notre pays au Conseil de sécurité. (Elle a prétendu par la même occasion que la neutralité suisse est également compatible avec une adhésion de l'UE si l'UE ne devenait pas une alliance de défense avec obligation d'assistance militaire ...).

L'adhésion de la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU, où l'on décide des guerres et de la paix, que la Conseillère fédérale Calmy-Rey a revendiquée à plusieurs reprises, donnerait définitivement le coup de grâce à notre neutralité. C'est apparemment ce que souhaite notre ministre des affaires étrangères. Dans la brochure „Une politique extérieure du dialogue“ publiée par son département, on peut en effet lire à la page 8 : „*Deux caractéristiques distinguent la neutralité suisse : elle est librement consentie et perpétuellement armée. Même en temps de paix, la Suisse déclare donc spontanément vouloir pratiquer son droit de neutralité lors de tout conflit armé futur. Mais perpétuel ne si-*

gnifie pas éternel ; la Suisse est aussi en droit de renoncer à nouveau librement à sa neutralité librement consentie.

Dès 2003: l'immixtion et la prise de parti comme „programme“: depuis son entrée en fonction en 2003, la Conseillère fédérale Calmy-Rey se sent autorisée à **s'ingérer au nom de la Suisse dans quasiment n'importe quel conflit étranger**, de voyager dans le monde entier et de distribuer des millions et millions de francs des contribuables.

Après un **franchissement risible de la frontière en Corée** et une **critique inadmissible de l'administration Bush**, elle a parrainé **„l'initiative genevoise du Proche-Orient“**. „Initiative genevoise“ : en soutenant cette „initiative“, Madame Calmy-Rey a **rendu à la neutralité suisse un bien mauvais service** et gaspillé par la même occasion des millions de francs provenant des contribuables. Cette initiative, qui n'est soutenue quasiment que par les membres de l'opposition, a été strictement rejetée par les deux gouvernements. Lors de protestations à Naplouse, un drapeau suisse a été brûlé en public. Résultat : **cela a été très dommageable pour la neutralité suisse.**

Juillet/août 2005, „Indépendance du Kosovo“: en politique extérieure, Madame Calmy-Rey s'est choisi pour autre terrain de jeu le conflit au Kosovo. Au „nom de la Suisse“, elle a revendiqué **l'indépendance du Kosovo** qui fait notoirement partie de la Serbie-Montenegro. Résultat : irritation à Belgrade et mécontentement et consternation loin à la ronde devant cette façon autoritaire „de la Suisse“ de s'ingérer dans cette affaire très délicate. L'attitude de la Conseillère fédérale Calmy-Rey a notamment été vivement critiquée par les Serbes. Ils ont annoncé que cette attitude était „déplacée et incompatible avec la tradition de la Suisse comme intermédiaire neutre dans les situations de conflit“ (Tagesanzeiger, 4.7.05). Même la NZZ a fait remarquer le 2.8.2005 que les efforts pour établir un dialogue entre Belgrade et Pristina n'ont „pas été facilités par cette ingérence de Berne“. Pour limiter les dégâts, „Berne“ a de nouveau été obligée de s'expliquer longuement sur ces „malentendus“.

Juin 2006, „Calmy-Rey ruine la politique de neutralité suisse : depuis que Madame Calmy-Rey dirige la politique des affaires étrangères de notre pays, les rapports de la Suisse avec Israël se sont détériorés année après année. Ces jours-ci, on a frôlé le fond lorsque la Suisse a été le seul pays occidental à critiquer Israël, qui se défendait contre les terroristes, plus fortement que les terroristes qui avaient enlevé des soldats israéliens et avaient déclenché la guerre. (...) D'autres prises de position n'étaient elles aussi ni équilibrées ni loyales, mais anti-israéliennes.

Plusieurs raisons expliquent pourquoi notre pays met en jeu sa réputation de pays neutre : cela s'explique premièrement par le fait que Madame Calmy-Rey ne manque aucune possibilité pour se mettre publiquement en scène. Deuxièmement, elle croit que la Suisse peut jouer un rôle sur le plan de la politique internationale. Troisièmement, cette attitude hostile à Israël fait depuis longtemps partie du bon ton de la Gauche“. (Weltwoche, no 29/06).

Mai/Juni 2007, brochure de propagande „Une politique extérieure du dialogue“ du DFAE : avec la brochure «Dialogue» la plus récente (imprimée dans un premier temps à 50'000 exemplaires) avec un questionnaire, le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) de la Présidente de la Confédération Calmy-Rey a manifestement pour but de saper la neutralité suisse. On y trouve des articles partiels et des «résultats d'enquête» manipulés (thème „La neutralité est-elle une notion dépassée?“) pour propager l'adhésion de notre pays à l'UE comme une „option logique“. Les citoyens doivent participer „activement“ à la politique extérieure, dans l'esprit de Calmy-Rey cela va de soi !

Décembre 2006/juin 2007: „Perception différente de l’holocauste “: En juin 2007, on a su que la Présidente de la Confédération Calmy-Rey a annoncé à la fin 2006 son intention d’organiser sur sol neutre suisse un séminaire sur „la perception variable“ de l’holocauste. Elle a soumis cette offre incroyable à des membres du gouvernement iranien. Interrogée le 18.6.2007 pendant l’heure des questions au Conseil national si l’histoire devait être réécrite (dans le sens du négationniste de l’holocauste Ahmadinedschad) avec l’aide bénévole de la Suisse neutre, elle s’est montrée irritée et évasive en répondant que non.

Janvier 2007, cavalier seul risqué en Iran de Calmy-Rey: avec son «action de médiation» décidée de son propre chef (sans l’aval du Conseil fédéral global) dans le litige atomique avec l’Iran, Madame Calmy-Rey suscite également des critiques officielles en Grande-Bretagne et aux USA. Les USA ont exprimé „dès le départ leur inquiétude face à cette initiative “ a souligné le porte-parole de l’ambassade américaine. L’ambassade britannique s’est elle aussi montrée inquiète. Ces déclarations sont contraires au rapport sur la politique extérieure publié le 29.6.2007 par le DFAE où l’on peut lire le texte mensonger suivant : „Nos démarches et propositions ont été accueillies positivement par les parties concernées.“ Différents Conseillers fédéraux ont critiqué le cavalier seul de Calmy-Rey et exprimé la crainte que les USA retirent le mandat à Berne sur la base duquel la Suisse a assuré depuis des années les relations diplomatiques entre les deux pays. (NZZ am Sonntag, 1.7.2007)

Cette „initiative“ est entre-temps déjà morte.

L’activisme en politique extérieure ruine les atouts humanitaires et de diplomatie de paix de notre pays

Le besoin indomptable de la ministre des affaires extérieures de se mettre en scène sur le plan international entraîne une politique extérieure **imprévisible, versatile et souvent contraire à la neutralité** et des déficits graves dans d’autres secteurs (exemple de l’affaire des visas) qu’elle néglige gravement.

Elle court derrière chaque occasion qu’elle entrevoit pour se mettre avantageusement en scène. Si cela ne „fonctionne “ pas immédiatement, elle change de thème. Lorsque l’initiative genevoise (susmentionnée) n’a rien apporté de concret dans des délais utiles, Calmy-Rey s’est rapidement penchée sur les Syriens. Sans informer les Américains, le DFAE a organisé des négociations secrètes entre des Syriens et des Israéliens. Mais cette entreprise audacieuse a également échoué. (Weltwoche no 23.07)

Elle a voulu tout aussi spontanément accueillir au printemps 2007 un contingent de 500 réfugiés israéliens. Au Conseil fédéral, elle l’a justifié en arguant que tous les pays d’Europe occidentale avaient déjà accepté. Mais c’était tout le contraire : lors d’une conférence des réfugiés à Genève qui avait eu lieu peu avant, aucun pays n’avait fait de promesse engageante. Le Conseil fédéral a refusé.

Les infractions à la neutralité par le DDPS et le Parlement

Conseiller national Yvan Perrin, membre du comité central de l'ASIN

Intégration à l'OTAN au lieu de neutralité armée

Depuis le 11 décembre 1996 déjà, lorsque le Conseiller fédéral Cotti signa à Bruxelles ce qu'on appelle le contrat Pfp („Partnership for Peace“, respectivement „le partenariat de l'OTAN pour la paix“), on cherche à rendre notre armée OTAN-compatible. Les slogans naïfs de la „sécurité par la coopération“ et des engagements militaires à l'étranger „pour la paix“ ont été présentés comme but moral suprême de l'armée, en faisant fi du mandat constitutionnel selon l'article 58 de la Constitution fédérale (cf. ci-après). Dans une autre étape vers une coopération militaire, la Suisse a accepté de s'intégrer en 1997 au Conseil de partenariat euro-atlantique EAPC qui est le bras politique de l'OTAN.

Les citoyens suisses ayant approuvé de justesse la révision partielle de la Loi sur l'armée le 10 juin 2001 sur la base de la promesse qu'il ne s'agissait que d'autoriser nos soldats à porter leur arme personnelle en cas „d'engagements de paix à l'étranger“ (peace keeping) pour assurer leur propre protection, on a poursuivi sur cette voie erronée. Via Armée XXI, l'étape de développement 08/11 et le doublement des « militaires en service long » et des engagements à l'étranger, on cherche systématiquement à faire avancer l'intégration de la Suisse aux structures de l'OTAN et de l'UE.

Le début de la fin de la neutralité armée ?

Pendant la session d'été 2007, le Conseil national a lui aussi donné son aval à „l'étape de développement 08/11“ fatale et au doublement des militaires en service long * et des capacités d'engagement à l'étranger et **le Conseil fédéral (!) veut priver les membres de l'armée de leur munition de poche et les dégrader de la sorte en eunuques**. C'est le début de la fin du système de milice suisse et de la neutralité armée.

(*a été reporté pour l'instant par le Conseil des Etats pendant la session d'automne 07)

Les fonctionnaires du DDPS soutenus par les partisans gauchistes d'une abolition de l'armée et par une majorité des parlementaires appelés bourgeois ont ainsi franchi une **étape fatale vers une armée de professionnels et d'engagements à l'étranger**.

Selon la homepage du centre de compétence pour les engagements à l'étranger DDPS (Swissint), l'armée suisse a actuellement **stationné des soldats dans 13 pays** et quitté au moins dans ce domaine la neutralité. Le commando des écoles d'Etat-major mentionne dans son programme d'activités la „planification d'un cours international pour commandants et officiers d'Etat-major d'une brigade multinationale “.

L'armée suisse n'a sa raison d'être que si elle est à même de remplir son mandat clé selon l'article 58 de la Constitution fédérale („L'armée contribue à prévenir la guerre et à maintenir la paix ; elle assure la défense du pays et de sa population. “). Notre armée n'est soutenue par la majorité des citoyennes et citoyens que si elle est en mesure d'assurer de manière crédible la sécurité et l'indépendance de notre pays dans le cadre

de la **neutralité perpétuelle et armée en tant qu'armée de milice, de défense et de protection dans le propre pays pour le propre pays.**

La réduction irresponsable d'éléments de combat à un „noyau de montée en puissance“, le doublement contraire à la neutralité des engagements à l'étranger et les militaires en service long ainsi que la velléité du DDPS et de l'alliance de gauche-bourgeoise d'instaurer une armée de professionnels et une coopération avec l'OTAN et l'UE sont diamétralement opposés au mandat constitutionnel et à la neutralité armée. Ces évolutions non souhaitables apportent de l'eau au moulin de ceux qui cherchent à abolir l'armée et doivent être impérativement arrêtées.

Juin 2007, aussi des engagements pour rétablir la paix par la force : le chef de l'armée Christoph Keckeis demande un engagement accru de l'armée à l'étranger. Il pense à un engagement de soldats suisse au Sud du Soudan ou à un renforcement du contingent au Kosovo. Et de continuer : „*nous pourrions aussi fournir des engagements ayant pour but d'obtenir la paix par la force. Ces engagements seraient à mon avis aussi compatibles avec la neutralité.*“ (Tagesanzeiger, 16.6.2007)

Août 2006, troupes suisses pour le Liban : la Suisse n'exclut pas une participation à une troupe de paix de l'ONU pour le Liban. Mais le Département fédéral des affaires étrangères DFAE constate que cela suppose un mandat de l'ONU. La mission suisse participe aux délibérations de l'ONU à New York. (NZZ, 18.8.2006)

Dès 2004, militaires suisses en Afghanistan: Le 16.3.2003, le Conseil fédéral a autorisé le DDPS d'engager au maximum quatre officiers dans l'ISAF (International Security Assistance Force) de l'OTAN en Afghanistan. Depuis février 2004, des officiers suisses sont donc engagés ; à l'heure actuelle, deux Suisses travaillent pour l'armée fédérale allemande en tant que ce qu'on appelle „éclaireurs sur le terrain“ dans «l'équipe de reconstruction“. Depuis le début de la participation suisse, la situation de sécurité sur place s'est détériorée sensiblement. Le secteur de responsabilité de l'ISAF a été étendu à tout l'Afghanistan, ce qui comporte un nombre croissant d'opérations de combat avec des centaines de morts.

Une participation plus étendue est contraire à la politique de neutralité de la Suisse et à la Loi sur l'armée. **Que vient faire ici le drapeau suisse qui est hissé bien visiblement lors de la remise du commando des troupes ISAF du 4 mai 2006 à Kaboul ?** (cf. „ARRC Journal Summer 2006“. ARRC signifie „Allied Rapid Reaction Corps“, soit „troupe d'intervention rapide des Alliés“)

„*L'Afghanistan n'a pas besoin d'officiers suisses : Nous n'avons pas besoin de l'aide militaire de la Suisse. Mais nous souhaitons qu'elle continue son engagement humanitaire.*“ (Burhanuddin Rabbani, ancien président d'Afghanistan. NLZ, 13.6.2007).

12.4.2007, crash d'un Tornado de l'OTAN dans le massif de la Jungfrau : Pourquoi un Tornado allemand de l'OTAN effectue-t-il en Suisse un „vol de navigation“ dans l'Oberland bernois ? Comment ce „vol autorisé“ est-il compatible avec la neutralité suisse et le fait que les pilotes militaires suisses doivent s'exercer à l'étranger parce que c'est prétendument impossible en Suisse ? Pourquoi même la Commission de politique de sécurité du Conseil national (SPK-N) ignore de tels vols ?

Juillet 2007, engagement armé en Iran „justifié“ : le Conseil fédéral a cherché à justifier «a posteriori» l'engagement de membres de l'armée pour la protection de l'ambassade

suisse à Téhéran en été et automne passé. Même les Commissions de politique de sécurité du Parlement l'ignoraient. Pendant trois mois, 30 membres de l'armée au total ont été engagés en Iran. (Tagesanzeiger, 3.7.2007)

La Suisse forme des pilotes de PC-7 au Tchad : des guerres civiles ont lieu dans les trois Etats africains du Soudan, Tchad et de la République centrafricaine. Des provinces Darfour soudanais, 218'000 personnes ont fui au Tchad et des provinces de l'Est du Tchad, 90'000 personnes ont fui entre autres au Cameroun.

Tant le Soudan (Omar al-Bashir) que le Tchad (Idriss Deby Itno) sont gouvernés par des dictateurs militaires.

L'armée de l'air tchadienne dispose de Pilatus PC-7 dotés de dispositifs de suspensions pour l'engagement de canons et de fusées. Ces PC-7 sont engagés contre les rebelles dans les provinces de l'Est du Tchad.

Pour la formation des pilotes tchadiens sur le Pilatus PC-7, deux pilotes suisses sont stationnés à N'Djamena, respectivement à Abéché. Ils portent une casquette avec l'inscription Swiss Air Force. **Selon des déclarations de l'Etat-major tchadien, ces pilotes sont à disposition tant pour la formation que pour les conseils d'engagement des PC-7.**

2007, L'exercice alibi Swisscoy est allègrement poursuivi : l'engagement contraire à la neutralité de Swisscoy au Kosovo, qui engloutit chaque année plus de 50 millions de francs si l'on compte les coûts globaux, est allègrement poursuivi et menace de dégénérer en „**engagement de mercenaires au Kosovo** “. Avant la votation du 10 juin 2001 sur la Loi sur l'armée, le Conseil fédéral et l'administration ont constamment affirmé qu'il ne s'agissait que de pouvoir doter les contingents étrangers „de promotion de la paix“, en fonction de leur engagement, d'une arme personnelle pour assurer „**leur propre protection**“. Ces promesses se sont volatilisées. Les engagements militaires à l'étranger sont massivement étendus et nous risquons par conséquent de plus en plus d'être entraînés dans des conflits étrangers.

Politisation de la Croix-Rouge

La fondation du Comité International de la Croix-Rouge (CICR) est directement liée à la neutralité suisse. Sans le soutien de la neutralité suisse, les premières conférences des délégués gouvernementaux n'eurent pas été possibles. Ces conférences ont débouché sur les conventions de Genève pour lesquelles la Suisse est devenue l'Etat dépositaire.

La composition exclusivement suisse du CICR a été maintenue jusqu'à présent en dépit de revendications d'internationalisation constantes car si on permettait à des délégués de pays en guerre d'y siéger cela rendrait un travail humanitaire impossible. Le siège du CICR à Genève est aussi une conséquence directe de la neutralité du petit Etat qu'est la Suisse. En 1983, la Croix-Rouge a passé avec la Suisse un accord sur le siège. On y insiste tout particulièrement sur son indépendance et sa personnalité de droit international. Cela fut fait en prévision d'une éventuelle intégration croissante de la Suisse à l'UE. La crédibilité du CICR serait notamment mise en danger si la Suisse devait participer à des mesures coercitives militaires¹.

Le chef du CICR Jakob Kellenberger est un partisan actif d'une adhésion de la Suisse à l'UE². Le président de la Croix-Rouge suisse (CRS), le Prof. René Rhinow, considère que la neutralité n'est plus une maxime d'Etat raisonnable.³

¹ Prof. Dietrich Schindler, Schweizer Monatshefte 2005

² „Manifest für die Aufnahme von Beitrittsverhandlungen mit der EU“, NEBS, 2004

³ „Die Schweizer Neutralität. Beibehalten, umgestalten oder doch abschaffen“, Werd-Verlag 2007

Conclusion : l'essence et le travail du CICR sont étroitement liés à la neutralité suisse. Relativiser ou sacrifier la neutralité a des répercussions immédiates sur le CICR et par conséquent sur le travail humanitaire de la Suisse. L'adhésion à l'ONU et le fait de briguer un siège au Conseil de sécurité, le rapprochement constant de l'UE, notamment dans les secteurs de la politique extérieure et de sécurité, voire une adhésion à l'UE, ne sont pas compatibles avec une neutralité pratiquée de manière crédible.

Exkurs : La neutralité n'est pas compatible avec une adhésion à l'UE

La politique étrangère, de sécurité et de défense commune de l'UE est incompatible avec la neutralité suisse. Au sein de l'UE, la Suisse perdrait sa neutralité perpétuelle et centenaire qui a fait ses preuves.

L'UE uniformise de plus en plus la politique de sécurité et de défense. La politique étrangère et de sécurité commune (PESC) englobe toutes les questions en rapport avec la sécurité de l'UE. La fixation d'une politique de défense commune, censée conduire à une défense commune, en fait partie.

- La contrat de réforme de Lisbonne décidé en octobre 2007 par les chefs de gouvernement de l'UE stipule dans son article 27: „La politique étrangère et de sécurité commune englobe la fixation par étapes d'une politique de défense commune de l'Union. Cela conduit à une défense commune (...).“
- L'UE souhaite instaurer une „clause de solidarité“ engageant les Etats membres à un soutien mutuel en cas de terrorisme et autres catastrophes. **L'UE devient de la sorte une alliance de défense.** Mais cela ne s'arrête pas là. L'UE s'est également fixé pour objectif dans sa "stratégie de sécurité européenne " de décembre 2003 le renforcement de la sécurité dans son voisinage. On cite les pays à l'Est de l'UE, les Balkans et la région méditerranéenne. Mais il est aussi question d'exercer un "impact à l'échelon international". L'UE prend les caractéristiques d'un empire qui ne veut pas se limiter à son propre territoire, mais cherche aussi à exercer son influence à l'extérieur.

Même le rapport sur l'Europe 2006 du Conseil fédéral arrive à la conclusion que la neutralité ne pourrait pas être aisément intégrée telle quelles dans la politique de l'UE : „Dans l'état actuel des choses, une adhésion à l'UE ne serait pas incompatible avec les obligations dictées par le droit de neutralité compte tenu du fait que l'UE n'est pas une alliance de défense militaire et ne contraint aucun Etat membre de participer aux engagements militaires. Mais l'UE est appelée à évoluer dans ce domaine.“

Le Conseil fédéral doit admettre ceci :

*„Bien que la Constitution européenne n'entre peut-être jamais en vigueur, les dispositions en rapport avec la politique étrangère et de sécurité commune contiennent des indications claires sur l'évolution probable de l'UE à cet égard, indépendamment du destin du contrat constitutionnel. **C'est pourquoi il est souhaitable de vérifier les éléments contenus dans ce projet de Constitution pour en analyser les conséquences pour la neutralité d'une future adhésion de notre pays à l'UE.***

En cas d'adhésion, les aspects ayant des répercussions sur la neutralité (...) seraient les suivants :

- *La clause de solidarité (obligation de soutien mutuel),*
- *Les décisions communes prises dans le cadre de la PESC, notamment les opérations civiles et militaires de l'UE,*
- *La collaboration dans le secteur de l'armement et la mise en place progressive d'une communauté de défense.“*

„Grâce à une politique de neutralité systématique, la Suisse a réussi pendant plus de 350 ans à se tenir à l'écart des affrontements belliqueux des grands voisins. En lieu et place, elle est devenue le pays de naissance de la Croix-Rouge, le site de nombreuses institutions d'entente entre les peuples et le site d'entreprises internationales de l'économie des finances et de l'industrie. Une cause déterminante de ce succès d'une nation, unique dans l'histoire, réside dans sa Constitution libérale et démocratique et dans le principe de la responsabilité propre. Pour moi, la Suisse est par son caractère unique la huitième merveille du monde.“

Dr. Klaus von Dohnanyi, exposé présenté lors de l'Assemblée générale ASIN du 6 mai 2006

Mesures et revendications de l'ASIN

Conseiller national Hans Fehr, directeur de l'ASIN

Ce n'est pas la neutralité, mais ce sont ceux qui cherchent à l'abolir qu'il convient de «classer»!

1. Rôle de surveillante

L'ASIN assume son rôle de surveillante du respect de la neutralité intégrale sans faire de compromissions et avec une „tolérance zéro“. Elle va à l'avenir mettre au pilori et combattre toute infraction à la neutralité commise par la Berne fédérale.

2. Initiative populaire

Pour mettre le holà à ceux qui cherchent à atténuer la neutralité et souveraineté suisses par une intégration sournoise à l'UE et à d'autres puissances (et à ceux qui se mettent au «garde à vous» devant le droit international), l'ASIN lance l'**initiative populaire pour le renforcement des droits populaires** dans le secteur de la politique extérieure.

- Pour être valides, les jalons importants posés en matière de politique extérieur devront à l'avenir bénéficier de la double majorité du peuple et des cantons.
- L'initiative combat par ailleurs l'abolition croissante des droits populaires et l'atténuation de la neutralité par le **droit international** qui „prime“.

3. Neutralité intégrale au lieu de neutralité „active“

Les Conseillers nationaux qui sympathisent avec l'ASIN et ceux des partis bourgeois qui partagent ses points de vue ont déposé le 26.9.2006 la motion Fehr (**„substance de la neutralité suisse comme norme constitutionnelle“**) au libellé suivant :

„On demande au Conseil fédéral de formuler un nouvel article constitutionnel ou un article révisé exprimant concrètement la substance et la nature particulière de la neutralité intégrale, perpétuelle et armée de notre pays. Il est par ailleurs chargé de présenter un concept de la manière dont il explique et pratique à l'étranger la neutralité de type suisse.“

(Comme il fallait s'y attendre, le Conseil fédéral a demandé dans sa réponse du 15.11.2006 le rejet de la motion. Le prochain obstacle se situe maintenant au Conseil national.)

Le terme moderniste et idiot de „**la neutralité active**“ doit être aboli. Il traduit une pensée non disciplinée car ce nouveau mot est une contradiction en soi. La neutralité est toujours une attitude passive, empreinte de retenue. En dépit de cette constatation, la „diplomatie suisse de l'exemple“, qui a largement fait ses preuves, est de plus en plus supplantée par la „diplomatie de l'indexe levé“. Les résultats de cette „activation“ n'inspirent pas confiance ; cela cache une politique de phrases, d'alignement, une politique d'hypocrisie, de mentalité de bouc émissaire et de distinction prétentieuse entre le „bien“ et le „mal“. En adoptant cette attitude, nous heurtons la sensibilité d'autres pays, mécontentons des partenaires commerciaux et nous créons des ennemis.

4. Donner un nouveau sens à la neutralité

Depuis ses origines, lorsqu'il s'agissait de survivre en cas de guerre entre nos voisins, la neutralité suisse a trouvé un nouveau sens : La **globalisation** et les réseaux ont „rétréci“

le monde, si bien que chaque Etat doit désormais fixer sa politique non seulement par rapport à ses voisins, mais par rapport à tous les autres pays du monde.

Le principe suivant est applicable : **chaque Etat qui se tient à l'écart rend le monde un peu plus pacifique**. La neutralité suisse et sa politique de paix fondamentale, ses bons services et son aide humanitaire offrent une excellente base, sans compter les partenariats commerciaux dans le monde entier.

La neutralité suisse doit redevenir un instrument de sécurité et de diplomatie de paix (bons services) et d'aide humanitaire sur le plan international. L'efficacité de cet instrument doit être assurée par une politique extérieure intelligente et réservée qui inspire confiance.

Pour amorcer cette réorientation, il faut envisager une initiative populaire pour sortir de l'ONU politique avec la possibilité d'y adhérer plus tard à nouveau à certaines conditions.

5. „Exporter la neutralité au lieu de soldats “

Le modèle de succès de la neutralité suisse doit aussi être expliqué et propagés (cela est largement préférable à des politiciens suisses qui s'en excusent à l'étranger).

Exemple: lors d'un cours à l'université de Zurich au 20 février 2007, on a abordé la question de savoir si la Suisse peut apporter une contribution à la stabilisation et **pacification du Liban**. Les nombreux participants libanais de différents partis politiques nous ont unanimement lancé l'appel suivant : „Ne nous envoyez pas de soldats; nous en avons assez. Expliquez plutôt à nous et au monde entier votre neutralité, votre démocratie directe et votre fédéralisme !“

6. Arrêter les engagements de Swisscoy

La situation au Kosovo se détériore. Le gouvernement de la province du Kosovo, qui fait officiellement partie de la Serbie, a annoncé vouloir proclamer ces prochains mois unilatéralement l'indépendance. L'engagement de „troupes de promotion de la paix “ rendrait nécessaire une nouvelle résolution de l'ONU, car la résolution 1244 confirme le droit de la Serbie au Kosovo. Mais cela va échouer en raison du veto de la Russie. En l'absence d'une résolution de l'ONU, il n'existe selon le droit suisse aucune base pour l'envoi de troupes. (Tagesanzeiger, 4.9.2007)

Au lieu de tirer les conséquences qui s'imposent, on envisage déjà l'engagement de soldats suisses au Soudan.

Pour ne pas être impliqués encore davantage dans les jeux de force des grandes puissances, il faut rapidement retirer les troupes Swisscoy.

7. Initiative populaire contre les engagements de l'armée à l'étranger

Crever „l'abcès“ des engagements à l'étranger !

Selon l'étude 2007 du Prof. Karl W. Haltiner, 61 pour cent des citoyens pensent que l'armée est nécessaire contre 75 pour cent l'année précédente (-14 pour cent). Ce sont des signaux d'alarme. Comme la Berne fédérale ne sait plus avec précision à quoi sert l'armée, celle-ci perd le soutien de la population.

L'ASIN souhaite corriger le tir et mettre le holà à cette évolution erronée de l'armée de milices, de défense et de protection suisse en une armée de professionnels et d'engagements à l'étranger. Sur la base de l'article 58 de la Constitution (mandat clé) l'armée n'a sa raison d'être qu'en tant que „**armée de milice dans le propre pays et pour assurer la protection de notre propre pays** “.

En guise de **mesure immédiate**, il convient notamment d'empêcher le doublement des militaires en service log et des capacités d'engagement à l'étranger. Rien que le double-

ment des militaires en service long aurait pour conséquence que l'effectif de notre armée soit réduit d'environ 36'000 soldats à 84'000 soldats seulement.

L'ASIN combattra par tous les moyens d'autres évolutions erronées (p.ex. cours de répétition obligatoires à l'étranger, acquisition d'avions de transport, „otanisation“ de l'armée, engagements aventureux à l'étranger du détachement de reconnaissance d'armée 10 en voie de développement).

Pour guérir les politiciens, fonctionnaires DDPS, l'Etat-major de planification de l'armée et d'autres milieux infectés du virus des engagements à l'étranger, il faudra au besoin crever l'abcès des engagements à l'étranger au moyen d'une **initiative populaire**. C'est le seul moyen pour contraindre les responsables à s'occuper exclusivement de l'armée des milices de notre propre pays en vue d'assurer la défense et la protection de notre propre pays.

8. Voie bilatérale au lieu d'adhésion

Le fait que le Conseil fédéral atténue l'objectif d'adhésion en la qualifiant „d'option“ n'est pas suffisamment engageant. Il faut enfin retirer la demande d'adhésion et le Conseil fédéral doit faire une déclaration engageante de poursuivre la voie bilatérale parce que nous ne souhaitons *pas* adhérer à l'UE.

9. Changement de département

La Conseillère fédérale Calmy-Rey, qui ne cesse de saper la neutralité en nuisant fortement à notre pays, doit changer de département en début 2008.

10. Campagne publique

L'ASIN lance une campagne publique avec des manifestations, notamment aux écoles professionnelles et supérieures, **pour mieux faire prendre conscience de l'importance primordiale de la neutralité** comme instrument de sécurité et de stabilité et comme fondement d'un site économique stable et fort.